



Solidarité avec l'Ukraine

Le [programme PAUSE](#) ouvre un appel spécial d'aide en urgence aux chercheuses et chercheurs ukrainiens en danger grâce à un fonds d'urgence octroyé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Une aide financière d'urgence permettant de financer le séjour d'un chercheur ou d'une chercheuse ukrainien.ne, et de sa famille le cas échéant, pour une durée de trois mois est proposée aux établissements volontaires. Le montant correspondant sera forfaitaire et indexé sur le nombre de personnes de la cellule familiale accueillie (personne seule, couple, famille).

Cet accueil d'urgence en France pourra permettre au chercheur ou à la chercheuse de préparer, en lien avec un établissement d'accueil, une candidature au programme PAUSE selon les procédures régulières et les critères classiques du programme, sur la base d'un co-financement.

Comment candidater ?

Un formulaire de candidature simplifié doit être complété en ligne par l'établissement d'accueil, accompagné des pièces suivantes :

- Une lettre d'engagement du chef d'établissement s'engageant à accueillir le chercheur ou la chercheuse pour une durée de trois mois
- Un RIB de l'établissement d'accueil
- Une copie du passeport ou à défaut de la pièce d'identité de la chercheuse ou du chercheur et des membres de sa famille le cas échéant
- Un curriculum vitae de la chercheuse ou du chercheur

La plateforme de dépôt des demandes est accessible via ce lien → <https://candidatures-pause.college-de-france.fr/index.php/pause-ukraine/>

Sécurité et confidentialité

Afin de se prémunir de toute interception de communications qui pourrait compromettre la sécurité des chercheurs, nous recommandons aux établissements d'accueil et aux chercheurs d'utiliser des services de messagerie sécurisés pour leurs communications. Il est fortement recommandé d'utiliser des solutions chiffrées de bout en bout, telles qu'Olvid ou Signal pour les échanges téléphoniques ainsi que ProtonMail ou Tutanota pour les échanges d'e-mails.

Etablissements volontaires

Si votre établissement souhaite se porter volontaire pour accueillir un.e scientifique en danger, mais que vous n'avez pas de contacts directs, nous vous invitons à contacter le programme PAUSE à l'adresse pause@college-de-france.fr afin que nous puissions vous mettre en relation le cas échéant avec un.e candidat.e ne disposant pas d'un établissement d'accueil. .